

17 aoust 1807 Sans Nil huit eue Septe en Le Dix Septe aoust a unef bonne
 formation Du D^{ns} Mairie des Membre Comissaires de Conseil Municipal De la
 Nole pour le. Commune De Combieu appentée al aulais au Commune De
 traitement De La Convocation D'un Mairie f aute D'après Les Disposition D'Ordonne
 Garde Champetre D'arrondissement D'aujourd'hui D'ordette De
 27 juillet dernier Relatif à l'organisation Des Gardes Champetre
 on trans en chaque Membre grain pris place au Bureau Le
 Maire à Deyosé de susd. arrête D'après il fue donne lecture
 ainsi que des différentes pieces y ayant rapport D'ors vu et
 Examine, Le Conseil Considerant que par l'adoption
 Du 11 May dernier il appentée au M. Deyosé d'apersonne De
 Jean Fangeron Garde Champetre actuel pour l'heure et
 Commissionné Garde Champetre De la Commune De Combieu -
 avec un traitement de deux eue francs par an

Considerant que susd. designation et presentation d'edit
 Jean Fangeron à été agréé, en Commissionné par Monsieur
 Deyosé suivant son arrête Du 23 juillet dernier avec
 avec traitement annuel de 200^{fr} payable par tous les propriétaires
 Determiné sur les an ^{Centime} ~~de~~ la Commune De Combieu Contribution foncière
 susd. un Nole qui doit être arrêté par Le Conseil Municipal

Considerant qu'il est question aujourdhuy de s'occuper a l'information
 D'edit Nole D'après les Disposition D'edit arrête et que vous ferez
 comme il convient et en conséquence D'apporter au Conseil
 De la présente Commune pour ^{avoir Commissionné} ~~Commissionné~~ D'edit Nole De la Contribution
 foncière D'aujourd'hui annuel qui doit servir De base a l'apport
~~De l'arrête~~ ^{Protocole} de l'arrête de. Perceptions ayant été introduit ad'après
 sur le Bureau de l'edit Nole dont l'arrête de. lequel on a Examine il a
 été reconnu que l'Montant total D'edit en 201 - est de 1500^{fr}

a la somme de six mille cent soixante dix sept francs & soixante centimes
 Par laquelle somme totale il doit en être déduit celle de ¹³⁹ ~~139~~ / ~~114~~
 quatre cents quatre vingt dix sept francs & soixante centimes pour les
 biens immeubles & usines de lad. Communauté pour le ^{de la} ~~de la~~ ^{de la} ~~de la~~
 Duc. Gardes & autres, y compris le ^{de la} ~~de la~~ ^{de la} ~~de la~~
 Duc. Role Petrole Médicinal de six mille six cent quatre vingt
 francs, Desquels il faut prendre les trois centimes & trois quarts
 de centime pour le Duc. de Deux cent ^{deux} francs pour le
 traitement Duc. Gardes & autres le Droit d'exécution le frais des Roles

Et led. S. Devoit de sur le ^{de la} ~~de la ^{de la} ~~de la~~
 de la Communauté Duc. Role au prix fixé par l'art. 11 du Duc. article
 Le Conseil y a consenti, et led. S. Devoit de sur le ^{de la} ~~de la~~ ^{de la} ~~de la~~
 suite, et de présenter au Conseil le vingt ^{deux} ~~deux~~ ^{deux} ~~deux~~
 pour être par led. Conseil examiné et arrêté s'il y a lieu fait
 au Bureau Municipal a Combien des jour mois et au Duc. ^{de la} ~~de la~~ ^{de la} ~~de la~~
 approuvé six cents dix francs pour le Duc. et six cents interdictés
 pour valoir: ^{de la} ~~de la~~ ^{de la} ~~de la~~~~

Signé: Pajot, Gaucheron, Cherrier
 Deroix, Duple
 L'Amort